



LA SALLE DE LA PLANTADE

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION SALLE POLYVALENTE DE LA PLANTADE À BORT-LES-ORGUES

CAPACITÉ

La salle peut accueillir 150 personnes au maximum.

ÉQUIPEMENTS MIS A DISPOSITION

- **SALLE:**

- d'une surface de 153 M²

- **MOBILIER:**

- 100 chaises
- 24 tables

- **CUISINE:**

- 1 évier,
- 1 armoire réfrigérée avec grilles,
- 1 plaque cuisson électrique,
- 1 armoire métallique contenant la vaisselle,
- 1 lave vaisselle,
- 1 chariot roulant,
- 1 micro-ondes,
- 1 cafetière électrique,
- 2 poubelles.

- **VAISSELLE:**

- 80 assiettes plates blanches 27 CM, modèle Europa,
- 80 assiettes plates blanches 20 CM, modèle Europa,
- 80 couteaux de tables,
- 80 cuillères à café,
- 80 verres 18 CL, Durobor.

TARIFS (habitants de la Commune de BORT LES ORGUES)

<input type="checkbox"/> Forfait journée :	<input type="checkbox"/> sans cuisine	50 Euros
	<input type="checkbox"/> avec cuisine	80 Euros

<input type="checkbox"/> Forfait Week-end : (du vendredi après-midi au lundi matin)	<input type="checkbox"/> sans cuisine	120 Euros
	<input type="checkbox"/> avec cuisine	160 Euros

Caution :	400 Euros
-----------	-----------

TARIFS (personnes ne résidant pas sur la Commune de BORT LES ORGUES)

<input type="checkbox"/> Forfait journée :	<input type="checkbox"/> sans cuisine	80 Euros
	<input type="checkbox"/> avec cuisine	110 Euros

<input type="checkbox"/> Forfait Week-end : (du vendredi après-midi au lundi matin)	<input type="checkbox"/> sans cuisine	150 Euros
	<input type="checkbox"/> avec cuisine	200 Euros

Caution :	400 Euros
-----------	-----------

ÉTAT DES LIEUX

Un état des lieux d'entrée sera effectué à la remise des clés de la salle et un second état des lieux sera effectué à la restitution des locaux.

ASSURANCES

À la signature du contrat de location de la salle, le locataire signataire doit OBLIGATOIREMENT fournir une attestation d'assurance couvrant les risques locatifs. En l'absence d'attestation d'assurance, le contrat de location ne pourra être signé.

MODALITES DE PAIEMENT

À la signature du contrat de location de la salle, le locataire signataire doit régler par chèque à l'ordre du Trésor Public.

Un chèque caution de 400 euros est demandé, il sera encaissé en cas de dégradation de la salle, du matériel, du mobilier et au vue de l'état de propreté de la salle.

CONDITIONS D'UTILISATION DE LA SALLE

Après utilisation de la salle, le locataire s'engage à :

- éteindre les lumières,
- couper le chauffage,
- fermer les robinets d'eau,
- fermer les portes à clé,
- utiliser les Points d'Apport Volontaire pour les déchets recyclables (verres, papiers et corps creux),
- Vider les sacs poubelles dans les containers extérieurs,
- laisser les locaux dans un parfait état de propreté.

NETTOYAGE DE LA SALLE

Le locataire s'engage à restituer le matériel, le mobilier et les locaux (intérieur et extérieur) dans un **parfait état de propreté**. Si tel n'était pas le cas, le chèque caution sera encaissé. Merci de bien vouloir tenir compte des dispositions suivantes :

* LA SALLE :

Les sols doivent être balayés et lavés, les décorations doivent être enlevées.

* LA CUISINE :

Le frigo, la plaque cuisson, le micro-ondes, le chariot, le lave-vaisselle, la cafetière et les plans de travail doivent être lavés.

La vaisselle doit être lavée et rangée dans l'armoire mettallique fermant à clé.

* LES SANITAIRES :

Les WC, les lavabos et le sol doivent être lavés.

* LE MOBILIER :

Les chaises doivent être rangées par 10 dans le local technique.

Les tables doivent être rangées sur les chariots dans le local technique.

Tout objet endommagé ou cassé doit être signalé lors de l'état des lieux



CONTRAT DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE DE LA PLANTADE

Le présent contrat est établi en double exemplaire entre d'une part le représentant de la Commune de BORT-LES-ORGUES,

et d'autre part Mr ou Mme

Domicilié :

N° téléphone :

Nombre de participants:

Durée du contrat de location:

FORFAIT JOURNÉE : avec cuisine sans cuisine
 FORFAIT WEEK-END : avec cuisine sans cuisine

Date de location : du au

Date des états des lieux:

- État des lieux d'entrée effectué le : à

- État des lieux de restitution des locaux effectué le : à

Montant du paiement:

ARTICLE 1: DISPOSITION GÉNÉRALE

La personne signataire du contrat de location de salle s'engage à occuper les locaux dans les conditions définies ci- dessous.

ARTICLE 2: ASSURANCE

À la signature du contrat de location de la salle, le locataire signataire doit OBLIGATOIREMENT fournir une attestation d'assurance couvrant les risques locatifs. En l'absence d'attestation d'assurance, le contrat de location ne pourra être signé.

ARTICLE 3: MODALITÉ DE PAIEMENT

À la signature du contrat de location de la salle, le locataire signataire doit régler par chèque à l'ordre du Trésor Public.

ARTICLE 4: CAUTION

Un chèque caution de 400 euros est demandé, il sera encaissé en cas de dégradation de la salle, du matériel, du mobilier et selon l'état de propreté de la salle à l'état des lieux.

ARTICLE 5: MESURES DE SÉCURITÉ

Le locataire reconnaît avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité, du dispositif d'alarme, des moyens d'extinctions, des issues de secours et s'engage à les appliquer.

ARTICLE 6: CONDITIONS D'UTILISATION DE LA SALLE

Après utilisation de la salle, le locataire s'engage à :

- éteindre les lumières,
- couper le chauffage,
- fermer les robinets d'eau,
- fermer les portes à clé,
- utiliser les Points d'Apport Volontaire pour les déchets recyclables (verres, papiers et corps creux),
- vider les sacs poubelles dans les containers extérieurs,
- laisser les locaux dans un parfait état de propreté.

ARTICLE 7: NETTOYAGE DE SALLE

Le locataire s'engage à restituer le matériel, le mobilier et les locaux (intérieur et extérieur) dans un **parfait état de propreté**. Si tel n'était pas le cas, le chèque caution sera encaissé. Merci de bien vouloir tenir compte des dispositions suivantes:

*** LA SALLE:**

Les sols doivent être balayés et lavés, les décorations doivent être enlevées.

*** LA CUISINE:**

Le frigo, la plaque cuisson, le micro-ondes, le chariot, le lave-vaisselle, la cafetière et les plans de travail et les sols doivent être lavés.

La vaisselle doit être lavée, rangée dans l'armoire métallique et fermée à clé.

*** LES SANITAIRES:**

Les WC, les lavabos et le sol doivent être lavés.

*** LE MOBILIER:**

Les chaises doivent être rangées par 10 dans le local technique.

Les tables doivent être rangées sur les chariots dans le local technique.

Tout objet endommagé ou cassé doit être signalé à l'état des lieux

ÉTAT DES LIEUX DE LA SALLE POLYVALENTE DE LA PLANTADE

Nom de l'organisateur de la manifestation :

Date de la manifestation :

Type de manifestation :

		Avant Location			Après Location		
		Bon	Moyen	Mauvais	Bon	Moyen	Mauvais
SALLE	Nettoyage						
	Entrée (décorations)						
MATÉRIEL	Rangement						
	Nettoyage						
CUISINE	Nettoyage du matériel						
	Nettoyage du mobilier						
	Nettoyage du sol						
BAR	Nettoyage						
	Poubelles						
SANITAIRES	Nettoyage						
	Sol						
	Poubelles						
EXTERIEUR	Périmètre de la salle						
	Décoration / fléchages						
	Autres						

DÉGRADATIONS ÉVENTUELLES :

Signature de la personne effectuant l'état des lieux :

Avant location : Après location :

Signature de la personne organisant la manifestation :

Avant location : Après location :